

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 11
Votants..... 15
Absents..... 0

Date de la convocation : 26-09-2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame VIALA Régine, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur MARTIN Jean-Philippe donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien et Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Madame COBO Rolande.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 9**DELIBERATION N° 11**

**BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DEVIS**

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la vérification de l'installation de protection incendie du village vacances Domaine des Fadarelles par un technicien de la société Chubb / Sieli, des remises à niveau indispensables du dispositif de prévention et de protection sont nécessaires.

Elle présente donc le devis ci-dessous :

- CHUBB / SICLI (deux extincteurs) : 186.66 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 2 voix pour, 13 voix contre

- **DE NE PAS AUTORISER** Madame le Maire à engager cette dépense pour l'année 2022 sur le budget annexe du village vacances, section fonctionnement
- **DE NE PAS AUTORISER** Madame le Maire à signer ledit devis.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30 septembre 2022

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Lysiane TENDIL*Acte dématérialisé*

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel

- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif

Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse

Cedex, par courrier postal ou par l'application « services accessibles »

l'adresse électronique : 06410@stjeanbruel.fr

012-211202315-20220930-20223009_11-DE

Recu le 06/10/2022